

Délibération du Conseil Municipal d'Izeron

Séance du 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Izeron, sous la présidence de M. David CHARBONNEL, Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2022

Présents : Mmes et Mrs CHARBONNEL David, BRUN-COSME-BRUNY Yannick, BITH Marie-Florence, CLERC Robert, FROMENT Roland, GAGNOUD Cyril, BAUDRU Carole, VITTET Sylvie, SARRAS-BOURNET Thierry, AUJOUX Joëlle, BOLLOT Hervé et BELLE Sébastien.

Absents excusés : BOSSAN Florence et ALLARD-LYONNE Julien.

Secrétaire de séance : AUJOUX Joëlle

Nombre de membres en exercice : 14

Bossan donne pouvoir à Sarras-Bournet

Allard-Lyonne donne pouvoir à Belle

Délibération 2022-121 : ZAP zone agricole protégée : demande de modification

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-115 en date du 4 juillet 2022 sollicitant Monsieur le Préfet pour lancer la procédure de modification de la ZAP en déclassant la parcelle B4 aux Deveys à Izeron.

Monsieur le Maire informe que, suite au transfert de la compétence urbanisme à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) au 1^{er} juillet 2021, en vue de l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), c'est à la Communauté de communes de lancer cette procédure de modification.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de saisir SMVIC pour lancer cette modification de la ZAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Abstention : 2

- Décide de saisir le Conseil communautaire de la Communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère Communauté pour la modification de la ZAP Izeron Cognin-les-Gorges en sollicitant le déclassement total de la parcelle B4 aux Deveys à Izeron.
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David CHARBONNEL

